

LISTE des Rapports qui doivent être faits à la Législature, etc — *Suite.*

Date de la loi ou Résolution.	Officier ou Corporation, et nature du Rapport.	Autorité.	Page.	Quand doit être fait le Rapport.
1862, 9 Juin....	<i>Société de l'Union St. Pierre, de Montréal.</i> —Etat des affaires.	25 Vic., c. 94, sec. 5.	268	Dans les premiers 20 jours de la session
1862, 9 Juin....	<i>Société de l'Union St. Roch.</i> —Etat des affaires.	20 Vic., c. 95, sec. 5.	270	Do.
1862, 9 Juin....	<i>Association de St. François-Xavier, de Montréal</i> —Etat des affaires.	25 Vic., c. 96, sec. 5.	271	Do.
1863, 5 Mai....	<i>Union St. Jean-Baptiste, District de Montréal.</i> —Etat des affaires.	26 Vic., c. 38, sec. 5.	102	Do.
1863, 12 Mai....	<i>Maison protestante d'Industrie, de Montréal.</i> —Etat des affaires.	26 Vic., c. 62, sec. 12.	157	Do.
1863, 15 Oct....	<i>La Société de l'Union St. Joseph, de St. Jean d'Iberville</i> —Etat des affaires.	27 Vic., c. 32, sec. 6.	399	Do.
1863, 15 Oct....	<i>Société de Bienfaisance et de secours mutuels, de l'Industrie et du comté de Joliette.</i> —Etat des affaires.	27 Vic. c. 84, sec. 7.	404	Do.
1863, 15 Oct....	<i>Congrégation St. Michel, de Sorel.</i> —Etat des affaires.	27 Vic., c. 85, sec. 7.	406	Do.
1863, 15 Oct....	<i>Société de Bienfaisance Allemande, de Québec.</i> —Etat de ses meubles et immeubles.	27 Vic., c. 83, sec. 8.	401	Lorsque requis.
1863 15 Oct.....	<i>Association Laïque de l'Eglise Presbytérienne du Canada, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, Montréal.</i> —Etat de ses immeubles, et tous autres renseignements qui pourront être demandés.	27 Vic., c. 86, sec. 5.	407	Do.
1864, 20 Juin...	<i>Bons Templiers, du Canada.</i> —Etats des immeubles et autres biens possédés par le Grand Temple et chaque Temple subordonné, avec des listes des directeurs, officiers et membres de chaque temple.	27, 28 Vic., c. 140, sec. 16.	604	Dans les premiers 15 jours de la session.
1864, 30 Juin...	<i>Fils de la Tempérance, dans le Canada-Est.</i> —Un état semblable pour la grande division et chaque division subordonnée.	27, 28 Vic., c. 141, sec. 17.	609	Do.